

La survie des entreprises de charcuteries-traiteurs suspendue à la conclusion rapide de nouveaux accords avec les clients distributeurs

Face à une nouvelle hausse brutale des cours du porc et anticipant une crise majeure, la FICT alerte la distribution et les pouvoirs publics sur la nécessité de réouvrir les négociations commerciales avec les entreprises de charcuterie et s'associe à la proposition des pouvoirs publics de mettre en place un dispositif de révision des contrats consensuel pour l'avenir.

UN COURS DU PORC QUI CONTINUE D'AUGMENTER ET QUI VA CONTINUER A S'AMPLIFIER DURABLEMENT

La fièvre porcine africaine continue de se propager, notamment dans les pays d'Asie du Sud-Est et en particulier en Chine où la moitié du cheptel pourrait être décimé fin 2019*.

Depuis le mois de mars 2019, on observe une flambée des cours du porc, avec une augmentation du cours à ce jour de **+43% en France****.

« *La fièvre porcine africaine n'est absolument pas maîtrisée dans le monde et continue de se propager. Tous les experts prédisent un cours du porc en augmentation jusqu'à fin 2020, et un cours haut sur le long terme, pendant au moins 3 ans.* » d'après Bernard Vallat, Président de la FICT.

DES ENTREPRISES DE CHARCUTERIE CONTRAINTES DE REOUVRIRE LES RENEGOCIATIONS

Les entreprises ne peuvent pas supporter le poids de cette nouvelle hausse du porc, le coût des matières premières représentant en moyenne 50% du coût de production des produits commercialisés.

Malgré un effort de la part de nombreuses enseignes de distribution, les renégociations tardives et insuffisantes du 1^{er} semestre ont affecté économiquement les entreprises de charcuterie.

« *Compte tenu de ce contexte économique difficile, de nombreuses entreprises du secteur sont contraintes, avec ces nouvelles hausses, de demander une renégociation rapide de leurs contrats prenant en compte la récente évolution du prix du porc. Cela ne peut pas attendre les négociations commerciales annuelles de 2020* », affirme Bernard Vallat.

C'était d'ailleurs le principal message du Ministre de l'Economie et des Finances, Bruno LE MAIRE, à la suite de la réunion entre les autorités françaises, la FICT et les représentants de la distribution, le 16 juillet dernier à Bercy.

UN RISQUE DE FRAGILISATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE NOMBREUX TERROIRS ET DE DECLIN DE NOTRE GASTRONOMIE

« *Ne pas accompagner les entreprises de charcuterie dans cette crise sans précédent, c'est condamner les entreprises françaises de charcuterie, fleuron de notre gastronomie et implantées dans tous les terroirs français, à un déclin certain, au profit de la concurrence étrangère. Cette situation peut aussi être évitée grâce à certaines dispositions de la loi EGALIM permettant d'éviter la pratique de prix abusivement bas.* » estime Bernard Vallat, Président de la FICT.

Actuellement, le marché du porc est très tendu. L'exportation de viande de porc vers la Chine a augmenté de 40% sur le premier semestre 2019. Les entreprises commencent donc à être confrontées à des livraisons partielles et des retards de livraison de leurs matières premières.

Les entreprises qui ne pourront pas passer les hausses nécessaires auprès des enseignes distributeurs risquent de se retrouver dans une situation de pénurie.

DES DISPOSITIFS DE REVISION DES PRIX POUR LES PROCHAINES ANNEES BASES SUR DES INDICES DE PRIX DE PIECES DES DECOUPE ET SUR LA COMPOSITION DES PRODUITS

En lien avec l'interprofession porc et le médiateur des relations agricoles, et au vu de l'actualité, la FICT souhaite proposer un mécanisme d'ajustement non-réglementaire des contrats. Il sera basé sur **la prise en compte régulière de l'indice d'évolution** (à la hausse comme à la baisse) des 24 pièces de découpe de porc sélectionnés et de leur prise en compte au prorata de leur incorporation dans les principales charcuteries mises en marché (sur la base de moyennes nationales publiées par un institut spécialisé).

A PROPOS DE LA FICT

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES INDUSTRIELS CHARCUTIERS, TRAITEURS, TRANSFORMATEURS DE VIANDES

Elle est la porte-parole des entreprises françaises de charcuteries-traiteurs.

Créée en 1924, la FICT représente 310 établissements (dont 90% de PME), implantés sur tout le territoire, qui emploient 32 500 personnes en CDI, soutiennent 135 000 emplois directs/indirects et génèrent un chiffre d'affaires de 6,7 milliards d'euros, dont 7,1% à l'exportation.

La production de 1,2 million de tonnes est à 84% à base de porc.

Les entreprises françaises de charcuteries-traiteurs transforment plus de 75% de la production porcine française.

www.fict.fr - @FICT_FRANCE

*Prévisions de la Rabobank en chine** Porc MPB (Marché du Porc Breton) de Plérin

CONTACT PRESSE : Agence Vivactis Public Relations

Magali Delmas & Diane Galland

01 46 67 63 44 – 07 66 84 27 17

m.delmas@vivactis-publicrelations.fr